



Litiges avec mon auto école

Par **juakimi**, le **29/04/2014** à **21:19**

bonjour,

voilà je vous explique ma situation pour mes 18 ans mes parents m'ont inscrit à l'auto-école (octobre 2008), je veux ma rétissance (ayant eu un accident de voiture quelque année auparavant j'ai peur des voitures) donc il voulait juste payer le code, mais le gérant m'a insisté mes parents ont donc pris l'offre car le gérant a dit que c'était une offre limitée à ce tarif ça valait le coup etc..

Donc ils ont pris le forfait payer en 4 chèques à compter du mois d'octobre 2008, le gérant a attendu ma première visite à l'auto-école pour valider mon dossier j'y suis allé en avril 2009 (enfin décidée), j'ai fait quelque heure de code mais en juin 2009 j'ai déménagé dans le sud pour 1 année pour mes études, après je suis revenu dans la région et je suis retourné 2/3 heure au code, pas plus car j'ai arrêté entre temps que j'étais enceinte (problème tout le long de ma grossesse) donc j'ai pas poursuivi, ensuite j'ai eu plusieurs soucis.

À ma sortie de l'hôpital j'ai appelé le gérant et à ma surprise ça a changé de propriétaire, donc je me renseigne pour savoir où ça en est pour moi il m'a dit vous n'avez pas signé de contrat et vu que votre dossier est valide 6 ans pour pouvez venir passez ce que vous avez payé.

Mais mon conjoint et moi ayant trop de route pour y retourner on a voulu que ça soit remboursé décembre 2013, il m'a dit il faut que je vois avec mon comptable..

Courant janvier on rappelle pour voir où ça en est, il m'explique qu'il a oublié qu'il me donne une réponse fin janvier.

Février/mars hospitalisation pour moi donc à la sortie je suis directement allé à l'auto-école car ayant trouvé un job le permis m'est indispensable, là je suis reçu par le gérant qui me dit qu'en effet quand on rachète une "boîte" on rachète tout dont mon dossier, et qu'en effet il me doit pas le code car j'y suis un peu allé, ni le dossier mais les heures de conduite non consommées me sont dues.

Je lui répond donc comment ça se passe pour le remboursement et mon dossier pour pouvoir me réinscrire dans une auto-école à côté de chez moi, il me remet donc mon dossier j'ai pu

donc m'inscrire mais pour me remboursement il faut qu'il revoie avec son comptable comment sa ce passe.

Début avril pas de nouvel, je le rappel il me dit que son ordinateur a fait une mise a jour donc il a pu aucune donnée sur les anciens dossiers et que il peut pas me rembourser.

je lui envoi un recommandé mi avril lui disans que j'étais navrée de pas avoir pu passer mon permis chez lui mais que ces dernières années j'ai eu beaucoup de soucis, mais je lui rappel que les heures de conduite ayant pas était effectuées elle me sont dues, je lui dit aussi que la mise a jour de sont ordinateur ne me concerne en rien, et je lui joint mes factures de ce que j'ai payer.

après avoir reçu mon recommandé il ma dit j'étais "une fouteuse de merde" qu'il allez voir son huissier et avocat.

Aujourd'hui il ma rappelez car j'arrete pas de lappelez pour savoir ou sa en es, là il me dit j'ai vu l'huissier même si mon dossier es encore valable, le paiement es valable que 5 ans donc je vous doit rien.

donc désolée voila enfin ma question es ce qu'il a raison?

○

Par **Lag0**, le **30/04/2014** à **08:22**

Bonjour,

[citation]mais je lui rappel que les heures de conduite ayant pas était effectuées elle me sont dues,[/citation]

C'est tout de même un peu vite dit !

Il faut relire le contrat. En général, lorsque l'on prend un forfait comme cela, il y a une durée de validité. Si l'élève dépasse le temps prévu, l'argent est perdu.

Par **juakimi**, le **30/04/2014** à **10:10**

c'est l'auto école plus près de chez moi qui ma renseigné sa. je n'est pas signez de contrat